

2^{ème} Rallye Régional des Salines 17 & 18 avril 2021

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès réception du visa de la FFSA
Ouverture des engagements :	Dès réception du visa de la FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 5 Avril 2021 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 17 Avril 2021 à 8h30
Lieu :	Bâtiment central du CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
Date et heures des reconnaissances :	Samedi 17 Avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ÉTAPE 1 :

Vérifications administratives :	Samedi 17 avril 2021 de 8h30 à 17h30 Bâtiment central du CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
Vérifications techniques :	Samedi 17 avril 2021 entre 10h00 – 12h00 et 13h30 - 18h00 Garage RENAULT – G. OLIVIER - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL
Heure maximale d'entrée en parc fermé :	Dimanche 18 avril 2021 à 7h30 CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 17 avril 2021 à 17h30 Bâtiment central du CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 17 avril 2021 à 19h30 CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 17 avril 2021 à 19h30 CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
Briefing des pilotes :	Écrit remis lors des vérifications administratives

ÉTAPE 2 :

Départ :	Dimanche 18 avril 2021 du 1^{er} concurrent à 8h30 CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
Publication des résultats partiels :	au panneau d'affichage, si possible après la 1^{ère} section,
Arrivée à :	Voir timing théorique en annexe 1 CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer
Vérification finale :	Dimanche 18 avril 2021 Garage RENAULT - G. OLIVIER - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 18 avril 2021 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 18 avril 2021 CAMPING DE LA VANLÉE 50290 - Bricqueville sur Mer

ARTICLE 1P. ORGANISATION

En qualité d'organisateur administratif, l'Association Sportive Automobile de BASSE NORMANDIE organise le :

2^{ème} Rallye Régional des Salines 2021

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 22/12/2020 sous le numéro (5) et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro (31) en date du 22/12/2020.

Comité d'Organisation

Président : **BROUTÉ Willy**
Secrétariat du Rallye : **MGC GASTEBOIS**
ZA CLOS DE LA MARE 50290 BRÉHAL
Téléphones : **BROUTÉ Willy au 06.25.08.28.62 / GASTEBOIS Catherine au 06.83.87.42.80**
Mail : **a.c.salines@orange.fr**
Permanence du Rallye : **Samedi 17 et Dimanche 18 avril 2021 de 8h00 à 20h00**
Lieu : **Bâtiment central du CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**

Organisateur technique

Nom : **L'association AUTOMOBILE CLUB des SALINES (A.C.S.)**
HÔTEL DE VILLE – 1 Place de la Mairie – 50290 BRICQUEVILLE sur MER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs : **QUERU Sylvie (14919 – 1314)**
Membres : **DE LA RIVIERE Jacques (12643 – 1318)**
LE MASLE Danielle (1057 – 1314)
Direction de Course : **MATHIOT Édouard (208309 – 1317)**
DENIS Didier (162362 – 1318)
LEGRAND Guillaume (220796 – 1307)
JOSSE Jean-Denis (34725 – 1315)
POINSENET Pascal (8910 – 0325)
JAMARD Roland (30180 – 1311)
CORDEL Annie (1568 – 1305)
HELYE Francis (1752 – 1305)
Médecins : **Docteur PETERS Denis**
Docteur ZARB Michel
Docteur DU SUAU DE LA CROIX Michel
Commissaires Techniques : **LEGROS Didier (118481 – 1305)**
OLIVIER Claude (16353 – 1303)
GUILLEUX Patrick (55340 - 1314)
Chargés des relations avec les concurrents : **MAWDSLEY Myriam (11115 – 1303)**
LENGLINE Virginie (192460 – 1314)
Chronométrateurs : **LE BOISSELIER Michel (6992 – 1305)**
LEROUX Sophie (134712 – 1305)
ERNOUF Marilyne (235912-1305)
DESFOUX Philippe (2780 – 1305)
HERVIEU Daniel (179222-1418)
HENNEBOIS Laurent (205961 – 1318)
Responsable des commissaires : **BROUTÉ Tanguy**
Nombre de Postes de Commissaires : **ES 1-3-5 : 7 Postes soit 1 ou 2 par postes**
ES 2-4-6 : 8 Postes soit 1 ou 2 par postes
Nombre d'Ambulance (Médical art 2.1.1) : **1 par ES**

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye Régional des SALINES 2021 compte pour : **La Coupe de France 2021, Coefficient 2**
Le Challenge de l'ASA Basse Normandie 2021
Le Championnat de la Ligue Régional du Sport Automobile de Normandie 2021

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne, qui désire participer au **2^{ème} Rallye Régional des SALINES 2021**, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec le règlement de **310 €**, avant le **Lundi 5 avril 2021 à 23h59**, au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi).

Entreprise MGC GASTBOIS ZA CLOS DE LA MARE 50290 BRÉHAL Portable : 06.83.87.42.80	BROUTÉ Willy a.c.salines@orange.fr Portable : 06.25.08.28.62
--	---

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum et 40 voitures minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés avec points d'eau et électricité ainsi que des sanitaires :
avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Tout concurrent forfait avant la publication de la liste des engagés sera intégralement remboursé. Cependant, si le forfait n'est pas déclaré 48H avant la date de l'épreuve, il y aura une retenue de 20% sur l'engagement. Les cas particuliers seront étudiés par l'organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au :

L'accès au parc d'assistance sera limité à :

CAMPING DE LA VANLÉE à Bricqueville sur Mer
1 Camping-car ou caravane par équipage engagé
1 Camion d'assistance par équipage engagé
1 Véhicule de reconnaissance par équipage engagé

Le Camping-car ou la Caravane devra obligatoirement être déclaré lors de votre demande d'engagement via le formulaire spécifique. Tous véhicules non déclarés au moment de votre engagement ne pourront pénétrer sur le parc d'assistance durant le week-end.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le parc plateaux se situera :

CAMPING DE LA VANLÉE 50290 - Bricqueville sur Mer

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont le CHALLENGE BASSE NORMANDIE 2021
Les autres seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye Régional des SALINES 2021 représente un parcours de 140,54 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,39 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, ES 3, ES 5 de 7,10 km
ES 2, ES 4, ES 6 de 6,03 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 1.

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. 3 passages au maximum seront autorisés dans chacune des spéciales.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 17 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P. Les commissaires de route porteront une combinaison blanche ou orange (à défaut une chasuble) et les bénévoles de l'organisation auront une chasuble de l'organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les coupes ne sont pas cumulables en groupe et classe.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 18 avril 2021, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Les palmarès pourront être retirés 30mn après le délai de réclamation au PC, situé dans les locaux au centre du camping de LA VANLEE de BRICQUEVILLE sur MER.

Les prix en chèques seront envoyés par voie postale la semaine 16 / 2021.

Remise des prix* :

Classement Scratch :

1^{er} : 350 Euros 2^{ème} : 250 Euros 3^{ème} : 200 Euros

Classement Groupe :

1^{er} : 50 Euros

Classement Classe :

Si +10 partants :	1 ^{er} : 310 Euros	2 ^{ème} : 180 Euros	3 ^{ème} : 125 Euros	4 ^{ème} : 80 Euros
De 5 à 9 partants :	1 ^{er} : 310 Euros	2 ^{ème} : 180 Euros	3 ^{ème} : 125 Euros	
De 2 à 4 partants :	1 ^{er} : 310 Euros	2 ^{ème} : 120 Euros		
1 partant :	1 ^{er} : 160 Euros			

Classement équipage féminin :

1^{ère} : 100 Euros

Chaque commissaire recevra une indemnité financière.

Tous les renseignements et résultats sur le site de l'Asa de Basse Normandie

www.asabn.fr

*Les prix des classes suivantes seront regroupés : N2 et N2 série ; R1A et R1B ; R2B et R2C ; R3 C, T et D